

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Une augmentation de 155% de la taxe spécifique sur la bière
L'industrie brassicole québécoise met en garde le gouvernement sur les conséquences des décisions à venir

Montréal, le 16 septembre 2015 – L'industrie brassicole québécoise s'inquiète des impacts économiques négatifs que provoquerait l'application de la recommandation 13 proposée dans le rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. Cette dernière suggère l'augmentation du taux de la taxe spécifique sur la bière uniquement. « Le choc fiscal d'une telle hausse compromettrait gravement la compétitivité et la viabilité de l'ensemble du secteur brassicole de la province », indique le directeur général de l'Association des brasseurs du Québec (ABQ), M. Patrice Léger-Bourgoin. « En dépit des bonnes intentions des membres de la Commission, cette proposition va à l'encontre du développement économique local et régional du Québec », d'ajouter M. Jean-Pierre Tremblay, directeur général de l'Association des microbrasseries du Québec (AMBQ).

L'industrie brassicole a largement participé à renflouer le Trésor public en payant pour les hausses de la taxe spécifique sur la bière de l'ordre de 57,5% depuis 2012. Une nouvelle hausse de 0.39\$ le litre en 5 ans aurait pour effet direct de l'affaiblir, à des niveaux inégalés au Québec. D'ici 2020, le coût total des hausses de la taxe spécifique sur la bière totaliserait 320 millions de dollars, soit 155% d'augmentation. Un véritable choc fiscal provoqué sur la base d'une fausse comparaison entre l'Ontario et le Québec. Contrairement à ce qui se passe en Ontario, l'industrie québécoise de la bière et du commerce de détail ont absorbé la majorité des augmentations de la taxe, en plus de voir les prix diminuer », affirme M. Léger-Bourgoin. Depuis 2010-2011, l'industrie a subi des pertes de revenus de quelque 271 millions de dollars.

Un modèle préconisant une augmentation des ponctions fiscales liées à la consommation peut paraître attrayant pour assurer la mainmise sur des revenus gouvernementaux prélevés à la source. Il est toutefois loin d'être garanti que ce choix s'avère concluant pour la vitalité de l'économie québécoise. Les brasseurs québécois, toutes tailles confondues, constituent un pilier de l'économie. Ce secteur a généré en moyenne un produit intérieur brut de près de 990 M\$ entre 2007 et 2012 (MAPAQ. 2014. *BioClips. Actualité bioalimentaire*. Vol. 22, no 11). Contrairement à la plupart des autres acteurs de la distribution et la commercialisation de boissons alcoolisées (spiritueux et vin), les chaînes d'approvisionnement des brasseurs québécois ont une présence dans toutes les régions du Québec. Cet apport contribue au maintien de 4 990 emplois directs, en plus de soutenir la croissance de plus de 2 000 fournisseurs actifs dans les secteurs manufacturiers, de la transformation alimentaire et des services.

Si le gouvernement devait donner son aval à cette nouvelle hausse de taxe, la conséquence incontournable serait d'affaiblir de manière irrémédiable le potentiel d'innovation et la capacité d'investissement des brasseurs dans un marché marqué par la mondialisation et l'évolution rapide des tendances. En ce sens, la santé de l'industrie est en péril.

Conscientes des enjeux gouvernementaux en matière fiscale, les associations québécoises des brasseurs et des microbrasseries souhaitent continuer de collaborer à l'identification de solutions gagnantes, tant pour les autorités publiques que l'avenir de leur industrie. « Le Québec doit conserver sa place parmi les régions brassicoles les plus importantes au pays, » conclut M. Tremblay.

-30-

Sources :

ABQ

Patrice Léger-Bourgoin
(514) 284-9199

AMBQ

Jean-Pierre Tremblay
(514) 543-9501